



DEPARTEMENT DE L'EDUCATION NATIONALE

LA REFORME EDUCATIVE

Éléments d'Information



COMITE DE CURRICULUM – INSTITUT PEDAGOGIQUE NATIONAL
DIRECTION DE LA PLANIFICATION

PRESENTATION

Le présent document apporte les informations les plus actualisées sur la Réforme en cours du Système Educatif Haïtien. Il reflète les décisions prises et les options retenues au niveau du Département de l'Education Nationale. Ce document doit servir de base pour une information généralisée sur la réforme à l'intention de toutes les personnes qui travaillent directement dans l'éducation, dans les secteurs administratif et pédagogique, et du grand public en général. Ceci afin de souligner l'importance de l'école pour l'avenir des jeunes générations et le développement du pays.



Document élaboré dans le cadre des activités relevant du Comité de Curriculum et de la Direction de la Planification du D.E.N., avec la collaboration des Conseillers du Projet HAII/PNUD/UNESCO/77/006.



REPUBLIQUE D'HAÏTI

DEPARTEMENT DE L'EDUCATION NATIONALE

SECRETARIE D'ETAT

DE

L'EDUCATION NATIONALE

JCB/EB

Port-au-Prince, le 15 Février 1982.

Voici le premier document écrit pour information sur la réforme du système éducatif haïtien. Le Ministère de l'Education Nationale en le livrant au public, particulièrement aux éducateurs, aux parents, et à tous ceux que les problèmes de l'enseignement en Haïti intéressent prioritairement, souhaite qu'ils se pénètrent des idées forces qui ont dicté les démarches entreprises par le Gouvernement de la République afin que, désormais, l'Education soit chez nous un moule à façonner, non plus des chômeurs ou des dépayés, mais des haïtiens conscients, attachés à leur pays, capables d'en assurer le développement socio-économique et de participer ainsi valablement à son rayonnement.

Le Ministère de l'Education Nationale, en conséquence, saurait gré aux lecteurs de ce document, de le parcourir avec objectivité, clairvoyance et patriotisme, persuadé qu'ils se rendront par

ainsi compte que les nouveaux programmes proposés, loin, comme certains le pensent et le disent, de dévaluer l'enseignement haïtien, en relèveront le niveau: grâce à une approche méthodique du français, langue étrangère; grâce à une élimination systématique de la routine ou de la mémorisation à outrance et à l'appel à la compréhension; grâce à une formation plus pratique, plus complète et plus adaptée de l'enfant de chez nous; grâce, enfin, à une philosophie de l'éducation basée essentiellement sur une connaissance réelle des problèmes du milieu haïtien et de l'homme haïtien.

Le Ministère de l'Education Nationale apprécierait vivement que ces éducateurs: parents, directeurs d'écoles, professeurs et instituteurs, après une franche analyse des innovations adoptées par la Réforme éducative, lui fassent part de leurs critiques et suggestions en vue d'une collaboration effective et fructueuse.



JOSEPH C. BERNARD
MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE

SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION	
	— Les Grandes Orientations de la Politique Educative	9
	— Les Fins et les Buts de l'Education	16
II.	LA REFORME EDUCATIVE	
	— Au Niveau de l'Enseignement Primaire	19
	— Au Niveau de l'Enseignement Secondaire	20
	— Au Niveau de l'Enseignement Technique et Professionnel ..	22
	— Au Niveau de l'Enseignement Normal	22
	— Au Niveau de l'Enseignement Supérieur	23
	— Structure du Nouveau Système Educatif	25
III.	L'ECOLE FONDAMENTALE	
	— Caractéristiques — Promotion — Evaluation	27
	— L'Orientation Scolaire	30
	— L'Enseignement Fondamental	34
	— Les Buts de l'Enseignement Fondamental	35
	— Les Grandes Orientations Pédagogiques	36
	— Les Grandes Innovations dans l'Enseignement Fonda- mental	36
	— La Formation des Maîtres	40
IV.	Le 1er CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL	
	— Objectifs Généraux	42
	— Le Plan d'Etudes	43
	— Les Horaires	47
	— La Promotion Scolaire	47
	— Les Langues d'Enseignement	50
	— Les Disciplines	55
	— Les Objectifs Généraux des Disciplines	57
V.	LA MISE EN APPLICATION DE LA REFORME	
	— L'Expérimentation des Nouveaux Programmes	64
	— L'Extension et la Généralisation des Programmes	64
	— La Préparation des Maîtres	65

I. INTRODUCTION SUR LA REFORME

1. Les Grandes Orientations

“Persuadé qu’aucun développement n’est possible, sans un système éducatif national susceptible de provoquer chez les jeunes la prise de conscience de leurs responsabilités vis-à-vis de la Révolution Economique et de la Communauté, j’ai formellement recommandé aux responsables de l’Education, dès mon accession à la 1ère Magistrature de l’Etat, d’adapter l’enseignement à nos besoins spécifiques et aux réalités du monde contemporain en pleine mutation. Les travaux de recherche poursuivis conjointement par l’Institut Pédagogique National (IPN) et les Services Spécialisés du Département de l’Education Nationale articulent sur des bases scientifiques la Réforme de l’Ecole Haïtienne.

Si l’une des assignations de l’Ecole est de préparer des élites indispensables à l’entrelien et la promotion permanente de la Culture, une mission corollaire de réparation sociale vise à offrir des chances égales à l’immense majorité des défavorisés qui devront, comme tous les fils d’une même Patrie, accéder à une éducation fondamentale intégrale qui permette à tous de participer valablement à l’enrichissement du Patrimoine Commun*.

Ces paroles du Premier Magistrat de la République ne laissent aucun doute sur la volonté du Gouvernement de réaliser les réformes nécessaires pour améliorer le Système Educatif Haïtien et en faire un instrument du développement social et économique du pays. Dans son discours programme du 23 Avril 1979, M. Joseph C. BER-

* Extrait du Message de Son Excellence Jean-Claude DUVALIER, Président à Vie de la République, du 3 Janvier 1979.

I. INTRODUCTION SUR LA REFORME

I. Les Grandes Orientations

“Persuadé qu'aucun développement n'est possible, sans un système éducatif national susceptible de provoquer chez les jeunes la prise de conscience de leurs responsabilités vis-à-vis de la Révolution Economique et de la Communauté, j'ai formellement recommandé aux responsables de l'Education, dès mon accession à la 1ère Magistrature de l'Etat, d'adapter l'enseignement à nos besoins spécifiques et aux réalités du monde contemporain en pleine mutation. Les travaux de recherche poursuivis conjointement par l'Institut Pédagogique National (IPN) et les Services Spécialisés du Département de l'Education Nationale articulent sur des bases scientifiques la Réforme de l'Ecole Haïtienne.

Si l'une des assignations de l'Ecole est de préparer des élites indispensables à l'entretien et la promotion permanente de la Culture, une mission corollaire de réparation sociale vise à offrir des chances égales à l'immense majorité des défavorisés qui devront, comme tous les fils d'une même Patrie, accéder à une éducation fondamentale intégrale qui permette à tous de participer valablement à l'enrichissement du Patrimoine Commun*.

Ces paroles du Premier Magistrat de la République ne laissent aucun doute sur la volonté du Gouvernement de réaliser les réformes nécessaires pour améliorer le Système Educatif Haïtien et en faire un instrument du développement social et économique du pays. Dans son discours programme du 23 Avril 1979, M. Joseph C. BER-

* Extrait du Message de Son Excellence Jean-Claude DUVALIER, Président à Vie de la République, du 3 Janvier 1979.

NARD, Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale, récemment désigné à ses hautes fonctions, déclare: "C'est devenu un truisme que de parler aujourd'hui de l'importance de l'Education dans la poursuite du développement. Est également révolue cette époque où l'Education et certains autres services sociaux étaient désignés dans les plans de développement comme des activités improductives. Les investigations les plus récentes ont, au contraire, montré combien il est indispensable de déterminer les objectifs économiques et d'établir les prévisions d'emploi à la lumière des besoins de l'Education et vice-versa".

Déjà, dès l'année 1976, le Deuxième Plan Quinquennal (1976-1981) assignait à l'Education les objectifs qualitatifs suivants:

"Préparer dans les prochaines années un système éducatif qui, d'une part, permettra l'insertion de l'enfant haïtien dans son environnement socio-économique et, d'autre part, formera à toutes les étapes du système scolaire, non seulement les salariés, mais des êtres responsables et capables de devenir eux-mêmes des accélérateurs du développement économique et social de l'ensemble de leurs concitoyens.

L'enseignement aura pour base essentielle Haïti. Apporter à l'haïtien la culture telle qu'elle est distribuée dans les pays industrialisés, c'est lui faire perdre conscience de son identité, lui faire acquérir la conscience internationale avant de l'éveiller à la conscience de soi, c'est en faire un extraverti car la vraie culture n'est pas celle qui rend l'homme étranger dans sa propre demeure.

... Par ailleurs, pour l'amélioration du rendement, un effort sera entrepris pour instaurer des programmes sco-

lares qui appréhendent le plus grandement possible les réalités du pays et, d'autre part, l'instauration d'une plus grande cohérence possible entre les zones urbaines et rurales.

... La réflexion sur l'éducation, la programmation, malgré la spécificité de telle ou telle zone, auront une base commune, une stratégie définie en commun pour éviter d'avoir plusieurs systèmes scolaires".

2.- Situation actuelle du système d'enseignement

La nécessité d'une réforme profonde du système d'enseignement est apparue par la prise en considération de plusieurs faits:

"Notre système éducatif, dans sa globalité, n'est nullement adapté et ne nous permet pas de résoudre nos problèmes de développement.

Elitiste et négligeant de ce fait les différences individuelles, il ne profite qu'à une minorité qui trop souvent, hélas, abandonne le pays.

Les programmes d'études sont surchargés, voire démentiels, du Primaire à l'Université.

Les opérations entreprises ne sont ni évaluées ni contrôlées avant d'en décider de nouvelles.

Nos superviseurs à tous les niveaux ne sont pas formés.

Il n'existe pas de laboratoires dans les écoles pour susciter, développer le goût de la recherche et de l'observation chez les élèves.

Elèves et étudiants ne sont nullement entraînés à réfléchir, à observer, d'où une mémorisation à outrance des éléments véhiculés dans le système.

Les rares solutions proposées à certains problèmes sont souvent des vues de l'esprit et non le résultat de patientes recherches.

Enfin le refus de préparer des cadres secondaires ou des ouvriers qualifiés**.

A ces faits, il faut ajouter un taux d'analphabétisme alarmant (75%) pour l'ensemble de la population, un taux de scolarisation très bas (42%) et une très faible productivité du système scolaire: 38% à peine des élèves scolarisés de milieu rural atteignent la 4ème année qui est considérée comme le seuil de l'alphabétisation et 1% seulement de ces mêmes élèves obtiennent le Certificat d'Etudes Primaires. Pour le milieu urbain, ces chiffres sont plus élevés, 70% et 48% mais il faut tenir compte du fait que 80% de la population vit en milieu rural.

D'autre part, la structure linéaire actuelle du système, surtout au niveau du Primaire est trop rigide et n'offre qu'une seule possibilité, le Certificat d'Etudes Primaires, après un cycle d'études de 6 ans auquel n'accède qu'une infime proportion d'élèves, laissant la majorité des enfants sans une formation de base fonctionnelle qu'ils puissent utiliser dans la vie pratique.

- Le système de promotion scolaire trop rigoureux et trop sélectif surtout pour chacune des premières années de l'enseignement primaire, est un des facteurs responsables des pourcentages élevés de redoublements et d'abandons scolaires. Les conséquences négatives de ces deux derniers phénomènes sont connus: rejet hors du système d'une proportion énorme d'enfants qui ne peu-

(*) Extrait du discours de Monsieur le Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale, du 23 avril 1979, où il analyse succinctement le système d'enseignement.

vent terminer une scolarité primaire complète, régression rapide à l'analphabétisme lorsque l'abandon intervient à la fin de la première ou de la deuxième année scolaire, parce que les mécanismes de la lecture et de l'écriture ne sont pas encore fixés.

- Des programmes scolaires inadaptes, sans objectifs définis précisément, sans une orientation pédagogique qui permettrait aux maîtres de les appliquer d'une manière cohérente et rationnelle. Une méthodologie pédagogique basée sur des attitudes traditionnelles négatives comme l'autoritarisme du maître, la passivité de l'élève, la mémorisation de connaissances dont on sait qu'elles s'oublient très vite.

- Des difficultés linguistiques au niveau de la communication pédagogique pour une majorité d'enfants qui entrent à l'école sans aucune expérience et connaissance de la langue française.

- Une carence de personnel enseignant qualifié, de livres, de textes de références et de lecture adaptés aux conditions spécifiques et au contexte haïtien.

- Carence de locaux scolaires appropriés, fonctionnels et adaptés au milieu haïtien.

3. Le Plan Quinquennal d'Education 1981-1986

Les Options Fondamentales en Matière d'Education:

Le système éducatif visera dans les prochaines années l'éducation et la formation du jeune haïtien en vue de son adaptation à l'environnement économique, social et culturel national et de sa contribution effective comme agent de développement.

Il s'agira, entre autres, de poursuivre les objectifs du dernier Plan Quinquennal en vue de parachever la concrétisation des principes fondamentaux de la politique nationale.

A moyen terme notre enseignement visera notamment:

- l'extension de la scolarisation primaire de base à l'ensemble des enfants d'âge scolaire;
- la refonte de l'enseignement secondaire en vue de son adaptation aux réalités nationales;
- le développement de l'enseignement technique et professionnel;
- l'orientation de l'enseignement universitaire vers la recherche et la formation des cadres supérieurs dans le domaine scientifique et technique;
- l'extension du système d'éducation extra-scolaire;
- le renforcement institutionnel et la rationalisation de la gestion administrative du système;
- l'amélioration du rendement scolaire et de la qualité de l'enseignement.

4.- La Stratégie Educative

- Le rôle de la Stratégie Educative est de prévoir, organiser, mettre en action et coordonner les moyens nécessaires et efficaces pour réaliser les options choisies en vue d'atteindre les buts fixés à l'Education dans la perspective des Fins définies.

Le Gouvernement d'Haiti a accordé une place prioritaire à l'Education dans le Plan National de Développement, à côté d'autres secteurs essentiels de la vie du pays.

- Les options suivantes ont été établies et leur réalisation doit se faire progressivement, de façon concertée et coordonnée:

- éradiquer l'analphabétisme;

- rendre la formation de base accessible au plus grand nombre possible d'enfants. Ceci entraînera l'extension de la couverture du système ainsi que l'amélioration de la qualité et des conditions d'enseignement.

- Créer et offrir des opportunités nouvelles d'épanouissement et d'orientation aux enfants désireux d'emprunter des voies latérales et de suivre des itinéraires différents, selon leurs aptitudes, et leurs possibilités, afin de déboucher sur les marchés du travail tout en assurant une certaine flexibilité de réinsertion dans le système;

- Créer des cadres de niveaux différents dans les domaines professionnel, technique, artisanal;

- Assurer une continuité des études, après l'enseignement fondamental, permettant l'accès aux cycles ultérieurs, secondaire et supérieur;

- Mettre en place, au niveau central et intermédiaire, des structures administratives et techniques capables d'assurer la coordination et la liaison des activités du secteur éducatif à l'échelon national, ministériel;

- Reviser les objectifs, l'orientation et le contenu des programmes et plans d'enseignement, en regard des Fins et des Buts actuels de l'Education et en rela-

Ces textes sur les Fins, les Buts et la Politique éducative ont été élaborés à partir de conférences et de déclarations prononcées par les Secrétaires d'Etat à l'Education Nationale de 1976 à 1979.

- tion avec les connaissances, les capacités, les habiletés et les comportements souhaités pour les élèves selon leur niveau d'étude;
- Rénover les méthodes pédagogiques en adaptant au milieu haïtien les techniques didactiques modernes éprouvées et préparer des textes et manuels scolaires adaptés au pays et dont l'acquisition soit d'un prix accessible à l'ensemble de la population;
- Procéder au recyclage intensif et continu du personnel enseignant actuel;
- Former de nouvelles promotions d'enseignants préparés à suivre les nouvelles orientations des programmes rénovés;
- Améliorer les conditions de vie des éducateurs et créer un cadre institutionnel pour un véritable métier et une carrière de l'enseignement;
- Améliorer et multiplier les infrastructures physiques et matérielles de l'enseignement.

5.- Les fins de l'Education Haïtienne

- L'Education doit être un investissement planifié, orienté et rentable, un instrument du Développement National.
- L'Education est un processus global et harmonieux de formation humaine et doit considérer tous les aspects de la personnalité: santé, caractère, savoir, habileté manuelle, expression corporelle, sens social, moral et civique, initiation à la culture et à l'art.
- L'Education vise la formation économique, sociale, culturelle de l'homme haïtien, ainsi que l'amélioration de la qualité de la vie.

- Les connaissances, les habiletés, les motivations et les attitudes mentales que l'Education fait acquérir à l'enfant et à l'adulte haïtiens doivent être pragmatiques, mobilisables et rentables, en termes de créativité, d'initiative, d'adaptabilité, appliquées à l'amélioration des conditions de vie individuelle et communautaire.

6.- Les Buts de l'Education en Haïti

- Procurer à tous, indistinctement, une formation de base polyvalente et solide, des chances égales et des opportunités de formations spécialisées de différents niveaux, ainsi que des possibilités réelles de réussite dans le développement des aptitudes individuelles.
- Faire participer l'homme haïtien à la vie de sa communauté de façon consciente, responsable, compétente et productive. Lui faire acquérir des habitudes d'ordre, d'organisation, de discipline et d'économie.
- Donner une formation qui rende capable de modifier les conditions physiques, matérielles et spirituelles du milieu pour créer plus de richesses, de biens et de services et contribuer ainsi à l'amélioration de la qualité de la vie aux niveaux local, régional et national.
- Développer une conscience nationale favorable à des attitudes positives en rapport à l'enrichissement du patrimoine socio-culturel comme source d'épanouissement individuel et social.

II.-LA REFORME EDUCATIVE

7.- "Au cours de ces dernières années, conformément aux plans du Gouvernement de la République, il a été entrepris une profonde, nécessaire et indispensable réforme de notre système d'éducation (...). Cette réforme embrasse tous les paliers et tous les aspects de notre système éducatif. Elle envisage de donner une orientation plus pragmatique, un caractère plus rentable aux objectifs que doit atteindre l'enseignement chez nous. Elle facilite aussi, cette réforme, l'ouverture de fenêtres sur la vie et sur le marché du travail de manière à permettre, de la fin du cycle primaire à l'université, de préparer nos jeunes en fonction des besoins du pays, des projets en exécution et des tâches qui les attendent. Dominé par ce souci majeur, et à la suite de réflexions et d'échanges de points de vue entre nos techniciens et des experts qualifiés d'organismes internationaux, le Département de l'Education Nationale a opté pour un nouveau schéma du système éducatif haïtien. Cette approche se caractérise par sa flexibilité et sa rentabilité. L'ancienne niait, par son fonctionnement, les différences individuelles. Elle s'appuyait sur l'hypothèse, fautive au départ, que tous les enfants haïtiens pouvaient, au même rythme, assimiler les mêmes contenus d'un programme donné. Le Département de l'Education Nationale, compte tenu des derniers acquis de la psychopédagogie et des plus récents progrès réalisés en Education, propose maintenant tout un éventail de possibilités aux enfants et aux adolescents. Ce qui ne nous empêche pas d'offrir les mêmes chan-

ces à tous, principe de base de toute vraie démocratie*.

8.- La Réforme aux Différents Niveaux du Système Educatif

8.1.- L'Enseignement Primaire et Fondamental

L'objectif visé à ce niveau est double:

a) Scolariser l'ensemble des enfants d'âge scolaire à l'horizon 2000 afin d'éliminer la source de l'analphabétisme dans le pays. Cela signifie qu'il faut atteindre un taux brut de scolarisation d'environ 83 % à la fin du Plan. (1)

b) Mettre en place la réforme éducative à partir d'Octobre 1982. La mise en oeuvre de l'Ecole Fondamentale, qui ne s'achèvera qu'en 1991-92, est fondée sur un certain nombre de mesures pédagogiques nouvelles parmi lesquelles:

- i) La refonte des programmes;
- ii) L'utilisation de nouvelles méthodes;
- iii) L'introduction de la promotion automatique à deux niveaux: de la 1ère à la 2ème année fondamentale, et de la 3ème à la 4ème année fondamentale;
- iv) Le renforcement de l'inspection scolaire.

(*) Discours du Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale, le 20 Mai 1979.

(1) N.B. Le taux brut de scolarisation:

$$\frac{\text{Effectif scolarisé total}}{\text{Population de 6 à 12 ans}} \times 100$$

8.2.- L'Enseignement Secondaire

- "Si, dans un premier temps, l'accent principal est mis sur la rénovation de l'enseignement primaire, nous n'oublierons pas pour autant l'enseignement secondaire. Il faut que le jeune écolier qui aura suivi les programmes rénovés du primaire puisse trouver un enseignement secondaire à même de l'accueillir et de développer pleinement les aptitudes révélées antérieurement. Il s'agit donc d'entreprendre une révision systématique de notre enseignement secondaire".
 - "Dans un premier temps, nous poursuivrons et renforcerons l'action entreprise dans le domaine du français et des mathématiques et par la suite, nous étendrons progressivement notre intervention aux autres disciplines".
 - "Nous devons aussi rompre avec la vieille conception élitiste d'un enseignement secondaire ayant pour seul but la production de cadres supérieurs. Notre pays a un besoin urgent de techniciens, de cadres moyens, d'ouvriers spécialisés. Nous devons donc, à tout prix poursuivre l'effort amorcé afin de doter la communauté nationale d'un enseignement professionnel capable de fournir le technicien agricole, le charpentier, le mécanicien, l'électricien dont l'absence se fait cruellement sentir dans tous les secteurs de la vie nationale".
 - Dans ce sens, seront créés des lycées techniques et des écoles professionnelles du 2ème degré qui dériveront des Brevets de Technicien.
- "Notre société, dans son contexte actuel de pays en voie de développement et dans le cadre d'une

Education pour le Développement, a un besoin urgent de techniciens capables dans tous les domaines de participer à l'élaboration de solutions nationales à nos problèmes de nation pauvre. Nous devons des millions pour payer les services de techniciens étrangers simplement parce que nous n'avons pas su former les techniciens haïtiens qu'il fallait*.

Précisons que les enseignements de niveau secondaire comprendront les écoles normales, les écoles professionnelles de 2ème degré et les nouveaux lycées à trois classes (2ème — 1ère et Terminale).

Il s'agit à ce niveau :

- D'étendre l'enseignement secondaire grâce à l'accroissement des possibilités d'accueil notamment en Seconde;
- De démocratiser et décentraliser cet enseignement actuellement réservé à une minorité concentrée dans deux régions du pays;
- D'amorcer la refonte des programmes et contenus de manière à parachever la réforme éducative au niveau secondaire;
- De rationaliser l'organisation pédagogique actuelle notamment en ce qui concerne la répartition des enseignants qu'il faut envisager en terme d'heures d'enseignement et non en nombre de chaires.

(*) Discours du Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale, le 20 Mai 1979.

8.3.- L'Enseignement Technique et Professionnel

La politique du développement économique du pays exige que le système d'éducation soit en mesure d'y répondre en matière de formation de cadres techniques et d'ouvriers qualifiés.

L'enseignement technique et professionnel constitue donc le lien idéal à ce niveau — c'est pourquoi les actions dans le sens de son renforcement quantitatif et qualitatif seront poursuivies. Au cours du troisième plan quinquennal, une place particulièrement importante sera faite à la formation professionnelle et technique.

Les effectifs du secteur public passeront ainsi de 4.300 élèves à 9.500 en fin de plan. Le 1/3 de l'ensemble des effectifs de l'enseignement secondaire public sera inscrit dans les établissements d'enseignement professionnel et technique en 1985-86.

Au cours de la période quinquennale, d'importantes mesures seront prises notamment en ce qui concerne:

- La réadaptation du plan programmé des écoles professionnelles;
- Le renforcement des programmes pré-professionnels dans l'enseignement général;
- L'élargissement des écoles professionnelles du 1er degré particulièrement en province;
- La réorganisation de l'enseignement privé commercial;
- Le renforcement des activités de l'I.L.N.F.P.

8.4.- L'Enseignement Normal

La mise en place de l'école fondamentale engendre un besoin important d'enseignants. Ce besoin dépasse

les capacités actuelles de formation et réclame l'application de mesures touchant à la réforme du système de formation dans les écoles normales.

Dans le cadre de ce plan un double objectif à la fois qualitatif et quantitatif doit être atteint. Il est envisagé l'application de mesures visant en particulier:

- La réduction de la durée de formation pour une certaine catégorie d'enseignants, en fonction du niveau académique de base;
- L'introduction de nouvelles méthodes de formation (la Radio Educative notamment);
- L'élargissement du niveau de recrutement;
- La réalisation d'un éventail de formations diversifiées en fonction du profil d'entrée des élèves-maîtres.

8.5.- L'Enseignement Supérieur

Tous les efforts en vue d'une réforme profonde du système éducatif risquent de ne pas atteindre les buts poursuivis si l'enseignement supérieur ne subit pas les transformations qu'implique sa nouvelle vocation.

"Il convient donc de restructurer l'Université sur de nouvelles bases". Pour y parvenir, il importe:

- De poser comme principe qu'il faut intimement lier Enseignement Universitaire et Recherche. En effet un enseignement universitaire coupé de la recherche devient vite un enseignement sclérosé, se limitant à la transmission de quelques recettes, de quelques formules. C'est la négation même d'une véritable formation universitaire. Pour plus d'efficacité, il faudra envisager la création de postes de profes-

seurs à plein temps, capables de constituer un solide noyau autour duquel s'organiseront les enseignements dispensés;

- De diversifier les types de formation. Par un système d'options il est possible de créer un plus large éventail de professionnels. Nous devons également envisager la présentation de plusieurs cycles d'études conduisant tous plus ou moins rapidement à l'exercice du métier, tous les étudiants ne pouvant rester quatre années, et même plus, à l'Université;
- De faire jouer à l'Université d'Haïti sa mission de formation permanente des adultes. Il faudrait que le professionnel issu de l'Université puisse, à l'aide de cours de recyclage ou de spécialisation, compléter sa formation. Il faudrait que l'adulte puisse, dans l'exercice de sa profession, reprendre ses études de manière à pouvoir s'adapter à tout nouveau métier, à toute tâche nouvelle. Il n'est pas possible pour un professionnel de vivre sans recyclage des acquis de sa formation initiale."

L'extension de l'enseignement supérieur sera poursuivie au sein de l'Université d'Etat.

Au cours des cinq prochaines années, l'Université accueillera en moyenne 400 étudiants nouveaux par an dont une proportion importante sera orientée vers les filières scientifiques et techniques (sciences exactes, médecine, pharmacie, odontologie, agronomie, etc.).

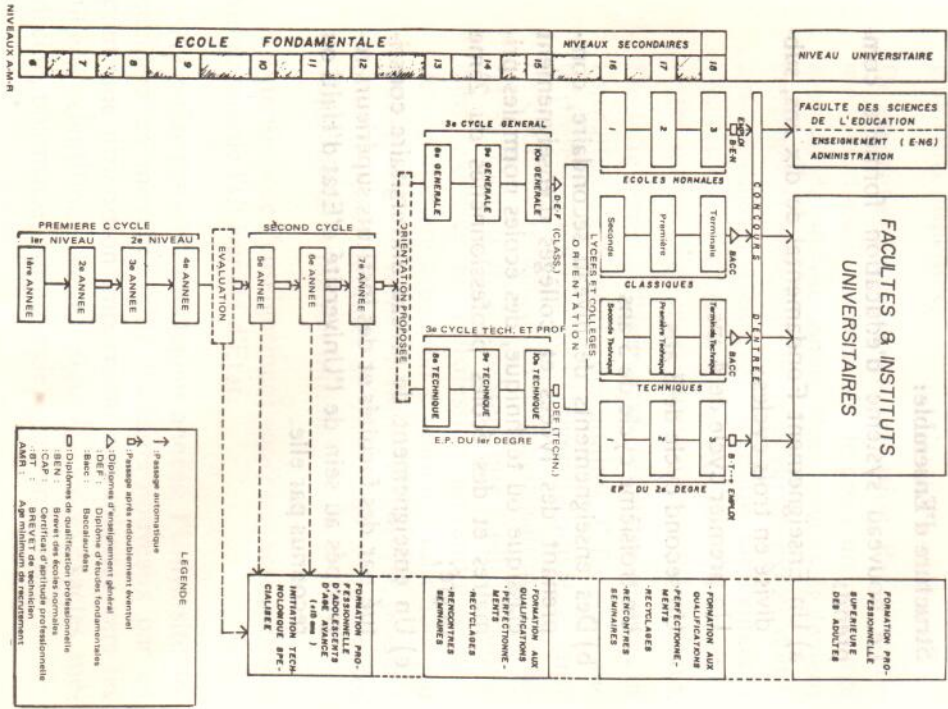
(*) Discours du Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale, le 20 Mai 1979.

9. STRUCTURE DU NOUVEAU SYSTEME EDUCATIF FORMEL HAITIEN

Structure d'Ensemble:

Le nouveau système d'éducation formelle comprend:

- a) Un Enseignement Fondamental de dix ans, subdivisé en trois cycles:
 - Un premier cycle de 4 ans
 - Un second cycle de 3 ans
 - Un troisième cycle de 3 ans
- b) Des enseignements de niveau secondaire, comprenant des lycées et collèges d'enseignement classique ou technique, des écoles normales primaires et des écoles professionnelles du 2ème degré;
- c) Un enseignement de niveau universitaire constitué par des facultés et des instituts supérieurs regroupés au sein de l'Université d'Etat d'Haïti ou reconnus par elle.



III. L'ECOLE FONDAMENTALE

10. Elle remplace l'école primaire et les 4 premières années des lycées et collèges. Ces derniers seront, au terme de l'application intégrale de la Réforme Educative, réduits aux classes de Seconde, Rétho et Terminale.

BUT

L'Ecole Fondamentale a pour vocation essentielle de promouvoir une formation générale de dix ans qui doit conduire le maximum d'enfants à un niveau de connaissances générales et d'initiation aux techniques, indispensables à leur accession aux établissements de niveau secondaire ou à leur entrée dans un processus de production.

II. Caractéristiques de l'Ecole Fondamentale

- **Homogénéité** : Programmes successifs se développant suivant un tronc commun de formation de base approfondie pour tous les élèves.
- **Flexibilité** : Bifurcations possibles à la fin de chacun des cycles successifs vers des formations professionnelles ou professionnelles et réinsertion possible au début de ces mêmes cycles.
- **Rentabilité** : Acquisition par un plus grand nombre d'élèves d'une formation de base minimum facilitée par un système de promotion souple — Acquisition de connaissances et compétences utiles dans la vie pratique à la fin de chaque cycle.

12.- Le Premier Cycle de l'École Fondamentale

La structure du Premier Cycle et le système de promotion scolaire qui le caractérisent doivent tendre à l'accession du maximum d'enfants au Second Cycle.

Promotion et Evaluation dans le 1er Cycle.-

Les objectifs d'enseignement sont élaborés pour être atteints tous les deux ans (fin 2ème année et fin 4ème année), permettant ainsi au maître qui gardera les mêmes enfants pendant deux années consécutives de moduler le rythme et le contenu de son enseignement aux variations individuelles dans le processus de développement mental et de maturation de la majorité des élèves.

De même, les passages automatiques de la 1ère à la 2ème d'une part, de la 3ème à la 4ème année de l'autre, impliquent que des évaluations partielles soient effectuées à la fin du 2ème trimestre, en 1ère et 3ème années, permettant ainsi au maître de consacrer tous ses efforts, au cours du 3ème trimestre à la réalisation des objectifs minima assignés à ces classes.

Ainsi, l'élève qui entre en 1ère année du Premier Cycle passe automatiquement en 2ème année l'année suivante, en gardant le même professeur qui lui aura permis, notamment au cours du 3ème trimestre de la 1ère année, d'atteindre les objectifs indiqués.

A la fin de la 2ème année, il est procédé à une évaluation qui décidera si l'élève peut passer directement en 3ème année ou redoubler la classe; dans ce cas il passera en 3ème année après ce redoublement. Cependant, le nombre d'élèves redoublants ne devrait pas dépasser 20% de l'effectif d'une classe.

L'élève qui termine la 3ème année passe automatiquement en 4ème année à la rentrée suivante, en gardant le même maître qui consacra le troisième trimestre de la 4ème année à un renforcement de l'apprentissage permettant d'atteindre les objectifs de la fin du 1er Cycle.

A la fin de la 4ème année, une évaluation permettra de décider de faire passer l'élève en 5ème année, ou de le faire redoubler. Dans ce cas, il passera en 5ème année après ce redoublement.

En résumé, la structure du 1er Cycle et le système de promotion scolaire y appliqué ne prévoient pas de déperdition: tous les enfants qui entrent en 1ère année doivent pouvoir achever la 4ème année après quatre années ou six années (maximum).

13.- Le Deuxième Cycle - Promotion et Evaluation

Les élèves ayant achevé le 1er Cycle (après, éventuellement, un redoublement en 4ème année) passent dans le second Cycle, en 5ème Année. Seuls font exception à cette règle, ceux d'entre eux pour lesquels l'évaluation en fin 4ème année continuera d'être négative après six années de scolarité au 1er Cycle et dont l'âge sera supérieur à 15 ans. Cette catégorie se verra offrir la possibilité de recevoir une **formation pratique pour adolescents d'âge avancé**, assortie de compléments de formation générale.

Alors qu'au 1er Cycle, la progression des contenus se déroule sur six trimestres (1ère et 2ème Années, puis 3ème et 4ème Années), elle se fait au 2ème Cycle sur trois trimestres année après année. A chaque classe sont ainsi fixés des objectifs intermédiaires. L'élève, à la fin de chaque année scolaire, subit une évaluation dont les

résultats déterminent les conditions de sa promotion dans la classe suivante: en principe, tous les élèves entrant en 5ème doivent pouvoir terminer le Second Cycle au terme d'une scolarité normale de trois ans ou maximum de 6 ans.

Il est toutefois laissé une ouverture vers les structures d'accueil en éducation non formelle pour ceux-là qui ne pourraient pas assimiler les objectifs principaux du second Cycle et dont l'âge serait très avancé (plus de 18 ans en 5ème Année après redoublement, plus de 19 ans en 6ème Année après redoublement, plus de 20 ans en 7ème Année après redoublement).

Une Attestation de Fin d'Etudes du 2ème Cycle sera délivrée aux élèves ayant complété de manière satisfaisante les 7 premières années de l'Enseignement Fondamental.

14. Le Troisième Cycle - L'Orientation Scolaire

A la fin du 2ème Cycle, une Commission d'Orientation proposera aux élèves ayant atteint les objectifs terminaux de ce Cycle, de se diriger, soit vers le 3ème Cycle d'Enseignement Général, soit vers le 3ème Cycle d'Enseignement Technique et Professionnel.

La Commission d'Orientation constituée par des psychologues, des pédagogues et des représentants des parents des élèves concernés, a pour rôle d'indiquer aux intéressés le genre d'établissement du 3ème Cycle où ils ont le plus de chances de réussir, en fonction de leurs aptitudes et du profil des programmes d'enseignement.

Les élèves ne sont pas tenus de suivre les indications de la Commission d'Orientation. Liberté leur est donc laissée de se diriger - en accord avec leurs parents - vers

un 3ème Cycle d'Enseignement Général ou un 3ème Cycle d'Enseignement Technique ou Professionnel.

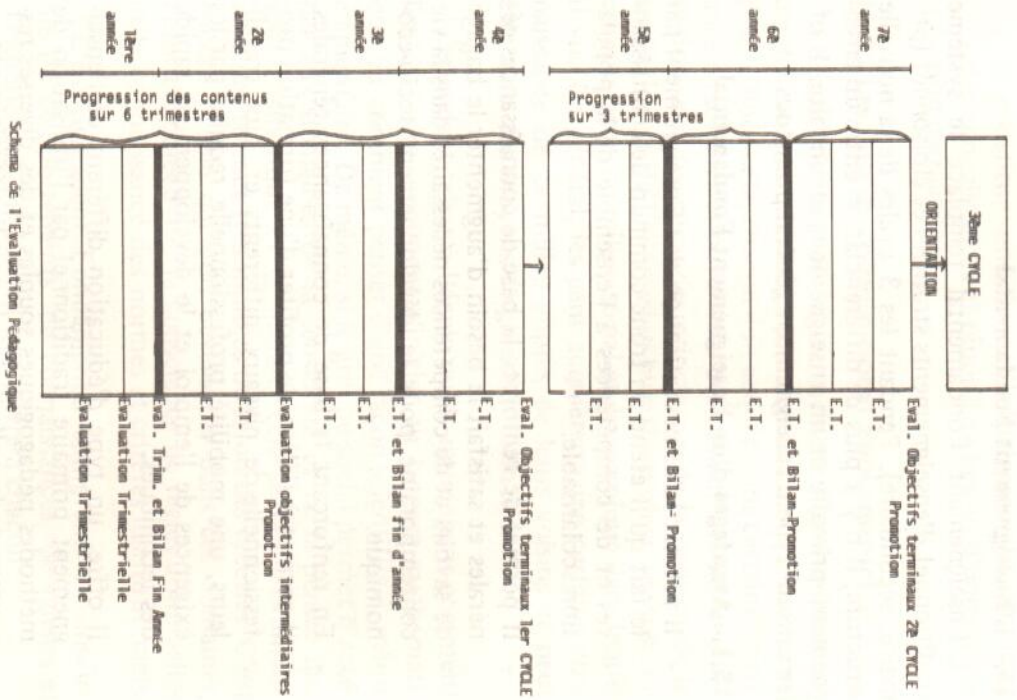
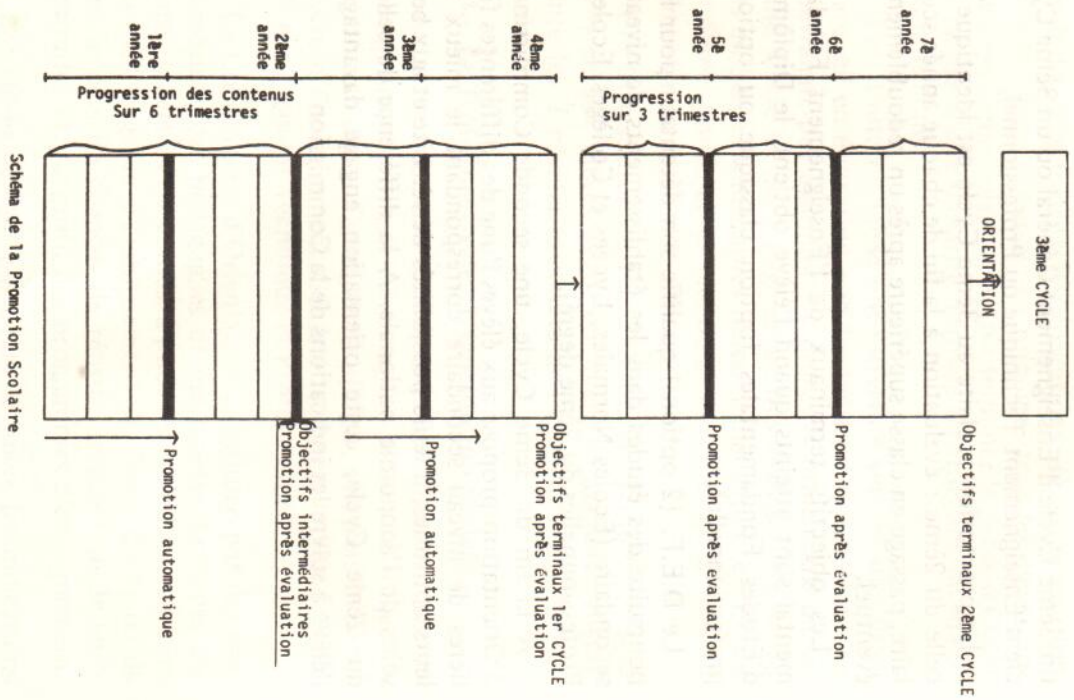
La promotion scolaire au 3ème Cycle est identique à celle du 2ème : évaluation à la fin de chaque année scolaire, passage en classe supérieure après un redoublement éventuel.

Les objectifs terminaux de l'Enseignement Fondamental sont atteints quand l'élève obtient, le Diplôme d'Etudes Fondamentales (option classique ou option professionnelle).

Le D.E.F. (2 options) qualifie son détenteur pour la poursuite des études dans les établissements de niveau secondaire (Ecoles Normales, Lycées et Collèges, Ecoles Professionnelles du 2ème degré).

A la fin du 3ème Cycle, une seconde Commission d'Orientation propose aux élèves l'une des différentes filières de niveau secondaire correspondant le mieux à leurs aptitudes, à leurs possibilités de réussite et aux besoins de l'économie nationale. A la différence de celle du 2ème Cycle, cette orientation engage davantage l'élève à suivre les indications de la Commission.





15. L'Enseignement Fondamental

L'Enseignement Fondamental remplace le système traditionnel d'enseignements stratifiés et cloisonnés (primaire, secondaire). Pendant les 3 cycles de la nouvelle structure, il n'y a plus de différenciation entre un enseignement primaire et un enseignement secondaire. Il offre un seul type d'enseignement général pour tous.

15.1. Avantages d'un Enseignement Fondamental

- Il permet la démocratisation de l'Enseignement par le fait qu'il étend un tronc commun de connaissances et de compétences à l'ensemble de la population scolarisable.
- Il permet de renforcer la base de connaissances générales et satisfait le besoin d'augmenter le bagage de savoirs et de compétences nécessaires dans la vie contemporaine pour le développement socio-économique.
- En renforçant la base de connaissances générales, il permet à l'élève de profiter d'une formation professionnelle de niveaux différents et, aux travailleurs, une mobilité professionnelle requise par les exigences de l'emploi et le développement rapide des techniques.
- Il offre un type d'éducation différent de l'enseignement primaire traditionnel par l'utilisation de méthodes pédagogiques souples et des diverses ressources de la collectivité. Il doit lier étroitement ce qui s'apprend à l'école avec l'expérience extra-scolaire et l'environnement social, culturel, économique de l'enfant et de l'adolescent.

- Il constitue une base d'enrichissement continue des connaissances et répond au besoin d'une éducation permanente.

15.2. Les Buts de l'Enseignement Fondamental

Le but principal de l'Enseignement Fondamental est d'aider chaque individu à prendre en charge son propre destin. Pour cela, chacun doit acquérir une certaine confiance en soi, en s'appuyant sur des capacités et sur une initiation aux divers modes principaux de la pensée, de la sensibilité et de l'expression humaines, ainsi que sur une connaissance du milieu social et économique dans lequel il vit. En général, les gens acquièrent une certaine connaissance de ce milieu auprès de leurs voisins et peut être aussi des moyens de grande information.

Cependant, c'est à l'école qu'ils apprennent comment lire et écrire, comment s'initier au langage mathématique ou comment penser d'une façon scientifique, même élémentaire. De même, si le groupe social permet d'accéder aux domaines de la sensibilité et de la pensée que sont l'esthétique et la morale, cela se fait d'ordinaire sous des formes très limitées ou selon des recettes. C'est encore l'école qui doit développer dans ces domaines, l'esprit d'objectivité, la conscience de règles universelles et la connaissance des normes et critères institutionnels.

L'Enseignement Fondamental comprend un ensemble de comportements, de connaissances, de valeurs et d'expériences qui doivent permettre à chacun :

- D'être un citoyen productif et de participer activement à la vie sociale et économique en prenant un emploi ;

- D'entreprendre des études de niveau secondaire ou permettant d'acquérir des compétences professionnelles;

- De poursuivre son éducation tout au long de son existence, de développer ses possibilités créatrices et son esprit critique, afin de contribuer au progrès social, pour lui-même, sa famille et la communauté nationale;

15.3. Les Grandes Orientations Pédagogiques

Les programmes rénovés de l'Enseignement Fondamental visent à :

- Une participation plus active de l'élève à sa propre formation, ce qui suppose que le maître donne à l'élève la possibilité de s'exprimer individuellement et de rechercher par lui-même les informations qui lui sont nécessaires;

- Une valorisation des activités d'apprentissage qui développent des capacités applicables à des situations réelles et pratiques;

- Développer la créativité, l'initiative, l'imagination, l'adaptabilité, au service du développement continu de l'individu et de la communauté.

Il s'agit d'une pédagogie de l'activité, de l'adaptation, de la créativité.

15.4 Les Grandes Innovations dans l'Enseignement Fondamental

Des innovations importantes sont introduites par la réforme de l'Enseignement Primaire :

a) La définition d'objectifs, autant pour l'Enseignement Fondamental que pour chacun des cycles qui

le constituent. Ces objectifs doivent servir de guide et d'orientation pour la rénovation des contenus des programmes et de la méthodologie pédagogique. Ils répondent aux grandes orientations de la politique éducative, établie par le Gouvernement National. A ces nouveaux objectifs correspondent des programmes d'enseignement rénovés qui tiennent compte des buts poursuivis par l'Enseignement Fondamental.

b) La mise en place d'un programme de pré-apprentissage,

Pour les enfants qui commencent le premier Cycle de l'Enseignement Fondamental. Ces pré-apprentisages visent d'abord à compenser en partie l'absence de l'éducation pré-scolaire (jardins d'enfants, classes enfantines, etc.) dont la majorité des enfants haïtiens ne peut, à l'heure actuelle, bénéficier. Ils représentent une préparation, un "éveil" des aptitudes fondamentales telles que la perception visuelle, auditive, la psychomotricité, la compréhension de l'espace et du temps, aptitudes nécessaires à l'apprentissage scolaire proprement dit, principalement pour la lecture, l'écriture et le calcul.

c) Le Créole comme langue d'enseignement: dans son discours du 20 Mai 1979, Monsieur Joseph C. BERNARD, Ministre de l'Education Nationale, déclarait: "Notre langue nationale, le Créole, devient Instrument et Objet d'Enseignement au cours des quatre années du Cycle Fondamental. Là encore, il s'agit d'un choix réfléchi, dicté non par le simple bon sens, mais découlant d'enquêtes, de recherches, d'analyses sur les causes de la déperdition sco-

laire à travers le monde. Il est nettement démontré qu'aucun enseignement n'est plus efficace et ne laisse de traces plus profondes que celui qui passe par la langue maternelle.

Ici, une mise au point s'impose. Dispenser l'enseignement en créole ne signifie pas renoncer au Français. Les deux langues seront enseignées en même temps: le créole comme langue maternelle et le français enfin abordé comme langue étrangère. Cette nouvelle stratégie nous permettra de déboucher sur:

- L'alphabétisation rapide des masses avec, pour principale conséquence, une participation plus consciente de tous les Haïtiens à la réalisation de ce projet de société cher à tous: la formation de générations d'enfants bilingues s'exprimant en créole et en français*.

Ces paroles du Secrétaire d'Etat confirment une décision qui était déjà préparée par des enquêtes, des recherches, les avis de nombreux spécialistes en linguistique et les expériences réalisées dans d'autres pays qui présentent les mêmes caractéristiques de bilinguisme que Haïti.

Cette décision d'utiliser le créole, la langue maternelle du jeune haïtien, dans des cycles d'enseignement, repose sur la prise de conscience de la non fonctionnalité de l'usage du français comme première langue. L'expérience atteste en effet que "pour la grande majorité des enfants haïtiens le créole, langue maternelle, est intimement associé

(*) Discours du Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale, le 20 Mai 1979.

aux expériences affectives, sociales et physiques de la première enfance et aux influences reçues du milieu familial, en particulier celles du maternel. D'autre part, et principalement pour les zones rurales et les milieux urbains défavorisés, le contact avec une deuxième langue comme le français est peu fréquent, sinon inexistant. C'est donc le créole qui remplit le rôle nécessaire et fondamental du langage dans le développement mental de l'enfant jusqu'à l'âge où ce dernier doit entrer à l'école, c'est-à-dire entre 6 et 7 ans (...). Les nombreux échecs constatés dans la scolarisation pendant les deux premières années de l'enseignement primaire sont liés en partie à un facteur linguistique, celui de l'utilisation directe du français comme langue instrument, dès le début de la scolarité: l'effort d'assimilation que l'enfant doit réaliser pour utiliser une langue méconnue, sinon inconnue, freine le développement des structures mentales opératoires, surtout si l'on tient compte d'une séparation des aspects cognitifs et affectifs du langage. Le français utilisé directement ne motive pas émotionnellement l'énorme majorité des enfants qui baignent depuis leur naissance dans un environnement créolophone qui alimente constamment leur vie affective et sociale*.

En revanche, l'introduction du créole dans notre enseignement ne signifie pas et n'implique aucunement l'exclusion du français. Au contraire, dans l'esprit de la réforme en cours, l'acquisition préalable des mécanismes opératoires de la lecture

(*) Buts, Objectifs, Caractéristiques d'une Rénovation de l'Enseignement Primaire, IPN, Comité de Curriculum, Juin 1979.

et de l'écriture par l'intermédiaire de la langue maternelle devrait faciliter l'apprentissage du français écrit. La langue française reste, parallèlement au créole, la première langue étrangère dans le cadre de pratiques de communication tendant à un bilinguisme fonctionnel.

d) Intervention de procédés didactiques modernes

La Radio Educative: comme mcYen de grande diffusion, est appelée à jouer un rôle important, non seulement par l'apport d'informations qui intéressent les contenus des programmes, mais également par une participation directe à l'apprentissage avec des émissions reçues dans la salle de classe. Ces émissions, pour atteindre pleinement leurs objectifs doivent se réaliser en relation avec un matériel didactique imprimé.

Le Matériel Didactique: des guides du maître apportent à celui-ci des informations précises sur les objectifs d'apprentissage, les contenus des disciplines et des recommandations sur la manière d'enseigner, de transmettre les connaissances et de faire participer les élèves à leur formation.

16.- La Formation des Maîtres

Un élément essentiel pour que la réforme du système éducatif puisse être menée à bien et pour que les objectifs de l'enseignement fondamental soient atteints est l'existence de maîtres capables et bien préparés.

Ces dernières années, des activités de recyclage et de formation ont été entreprises qui doivent améliorer

la qualité de l'action pédagogique et permettre l'application des nouveaux programmes de l'enseignement fondamental:

- Recyclage des instituteurs, des directeurs d'école et des inspecteurs, par des stages réalisés régulièrement et qui renouvellent et renforcent la formation déjà acquise mais souvent sclérosée.
- Formation de Conseillers Pédagogiques dont le rôle, dans les Centres Pédagogiques Régionaux et de la Capitale, nouvellement créés, est d'orienter le travail pédagogique des maîtres et d'actualiser et de renforcer leur formation.
- Redéfinition du rôle de l'Inspecteur, dans ses aspects administratifs et pédagogiques. La composante pédagogique doit être revalorisée pour assurer une homogénéité et une meilleure qualité de l'application des programmes scolaires. D'autre part, création d'une carrière de l'Inspectorat avec un recrutement par concours d'aptitudes.
- Rénovation des programmes des Ecoles Normales pour les adapter à une formation des enseignants qui corresponde aux nouveaux objectifs du système d'éducation et aux nouvelles orientations pédagogiques des programmes scolaires.

IV.-LE 1er. CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

Dans la structure rénovée de l'Enseignement Fondamental, une importante amélioration prévue, à court terme, est la réduction sensible des redoublements de classe et des abandons scolaires, dans les premières années, permettant à un plus grand nombre d'enfants de terminer un premier cycle de base de 4 ans. D'autre part, si l'on admet qu'un certain pourcentage d'élèves ne pourra poursuivre une scolarité complète, il est nécessaire de définir pour ce cycle des objectifs qui donnent à l'enfant, à la fois, la possibilité de continuer les études dans les cycles suivants et d'acquérir les instruments intellectuels de base nécessaires à une adaptation et à une participation ultérieures au milieu de vie.

17. Objectifs Généraux

Stimuler et développer chez l'enfant haïtien :

- a) Les mécanismes mentaux qui sont à la base des savoir-lire, écrire et calculer, la capacité de s'exprimer, nécessaire à une adaptation satisfaisante et à une participation au milieu régional et national dans lequel il est appelé à vivre comme adulte.
- b) Les capacités perspectives et gestuelles, comme éléments du développement personnel en valorisant les moyens corporels en général et manuels en particulier.
- c) L'acquisition d'un minimum suffisant d'information et de compréhension du milieu physique et social dans lequel il vit ainsi que de compétences et

de savoir-faire qui lui permette de participer aux actions sur ce milieu dans le sens d'une meilleure protection de la vie et de l'environnement, d'une meilleure productivité, en vue de l'intérêt individuel et collectif.

d) Le sentiment d'identité à la culture nationale et au patrimoine historique du pays, ainsi que le sentiment d'appartenance à la famille humaine élargie.

e) La pratique des normes élémentaires et nécessaires de vie morale, sociale et religieuse; l'initiation au sens des responsabilités civiques dans la vie communautaire.

f) La capacité de développement individuel continu et d'expression personnelle, appuyés sur le sentiment d'estime de soi et la conscience de ses propres possibilités.

g) Les structures intellectuelles et les contenus d'enseignement nécessaires à une continuation des études scolaires et à une assimilation des programmes des cycles d'enseignement ultérieurs du système éducatif.

18. Le Plan d'Etudes du 1er. Cycle

Dans une première étape de la réforme, le plan d'études conserve une organisation assez traditionnelle, celle de disciplines présentées séparément. Cependant, pour les 4 années du premier Cycle, les nouveaux programmes introduisent des inter-relations entre les contenus et les méthodologies des principales disciplines, permettant ainsi un certain degré d'intégration des apprentissages. C'est le cas en particulier, pour le langage, la mathématique,

**PLAN D'ETUDES
HEURES HEBDOMADAIRES PAR DISCIPLINE**

	1ère Année			2e Année	3e Année		4e Année
	1ère période	2e période	3e période		1ère période	2e période	
Pré-apprentissages	11	2	1	-	-	-	-
Français Oral	5	5	5	5	5	2:30	2:30
Lecture - Ecriture Français	-	-	-	-	-	4:15	4:15
Lecture - Ecriture Créole	-	5	7:30	7:30	5	3	3
Mathématique	-	3:45	3:45	3:45	3:45	3:45	3:45
Enseil - Etude du milieu	-	-	-	2:45	5:15	6:30	6:30
Education Physique	1:30	1:30	1:30	1:30	1:30	1:30	1:30
Education Religieuse	1	1	1	1	1	1	1
Activités d'accueil	1:30	1:30	1:30	1	-	-	-
Changement d'activités	1	1:15	1:15	-	-	-	-
Communication en créole	1:30	1:30	-	-	-	-	-
Total hebdomadaire	22:30	22:30	22:30	22:30	22:30	22:30	22:30

l'étude du milieu. Il est prévu une pédagogie ouverte, donnant à l'élève une participation plus active à sa propre formation. En fait, le facteur enseignement doit jouer un rôle prépondérant et c'est la préparation adéquate et le recyclage intensif des maîtres qui devraient déterminer, en grande partie, les résultats positifs attendus du nouveau plan d'études.

- Le plan d'études ne sacrifie aucun des aspects traditionnellement importants qui doivent assurer la formation morale, civique, sociale, religieuse, esthétique et physique de l'enfant. Cependant, pour répondre aux objectifs généraux du cycle, il consacre plus d'heures à certains éléments des contenus des programmes, en particulier **au langage** qui inclut:
 - La lecture et l'écriture en créole
 - Le français oral
 - L'initiation à la lecture et à l'écriture en français
 - La compréhension et la production orales dans les deux langues

- Aspects particuliers du Plan d'Etudes

Certains aspects ont été introduits, principalement pour la 1ère année, car ils présentent une valeur réelle dans le processus d'apprentissage et d'acquisition d'habitudes et d'attitudes importantes dans le contexte scolaire de la réforme.

Ces aspects sont:

- a) **Activités d'accueil:** environ 15 minutes sont consacrées chaque jour à des activités spécifiques de l'école

telles que: salut au drapeau, appel, prière, mise en rang des élèves, "accueil" des élèves par le maître dans la classe.

b) Changements d'activités: environ 15 minutes sont consacrées chaque jour à de petits intervalles de transition entre deux leçons pour animer le groupe d'élèves, renouveler l'attention, distribuer le petit matériel scolaire lorsque c'est nécessaire.

c) Communication en créole: une séance d'environ 15 minutes est consacrée au début des classes pour habituer les élèves à communiquer spontanément et librement avec le maître, dans leur langue maternelle, et pour développer la capacité d'expression.

Les activités d'accueil se prolongent en 2ème année mais leur durée est réduite car les élèves doivent avoir acquis des habitudes d'ordre et de discipline. Pour les deux autres aspects qui sont liés davantage à la motivation pour l'apprentissage, ils doivent être acquis dès la fin de la 1ère année. A partir de la 3ème année, les 4h30 par jour d'enseignement doivent être consacrés entièrement aux apprentissages des disciplines. Les activités telles que salut au drapeau, appel, entrée et sortie des classes sont prises sur la ½ heure de différence entre les 5 heures de l'horaire scolaire total et les 4 h 30 d'enseignement. Cependant, le maître doit toujours consacrer un court intervalle de temps entre deux leçons pour renouveler l'attention des élèves.

19.- Les Horaires

L'horaire scolaire total, qui inclut les récréations, les regroupements, les entrées et sortie des classes est fixé à 5 heures par jour, soit 25 heures par semaine. De ces 25 heures, le nouveau Plan d'Etudes prévoit **22 h 30 d'heures effectives d'enseignement** par semaine, soit 4 h 30 par jour. Ce total de 22 h 30 par semaine représente le temps minimum nécessaire pour que tous les contenus prévus dans les programmes puissent être enseignés et que le processus et les activités d'apprentissage se déroulent en vue des meilleurs résultats possibles. Dans ce but, les heures effectives d'enseignement doivent être respectées, aussi bien dans le cadre d'horaires continus que dans celui d'horaires en deux périodes.

Les distributions horaires par discipline correspondent à l'importance respective de chacune d'elle et varient selon l'année du cycle, en fonction des besoins de la progression de l'apprentissage, pour atteindre les objectifs de la fin du 1er. Cycle.

20.- La Promotion Scolaire

Dans le 1er. Cycle, la **promotion automatique** intervient entre la 1ère et la 2ème années et entre la 3ème et la 4ème années.

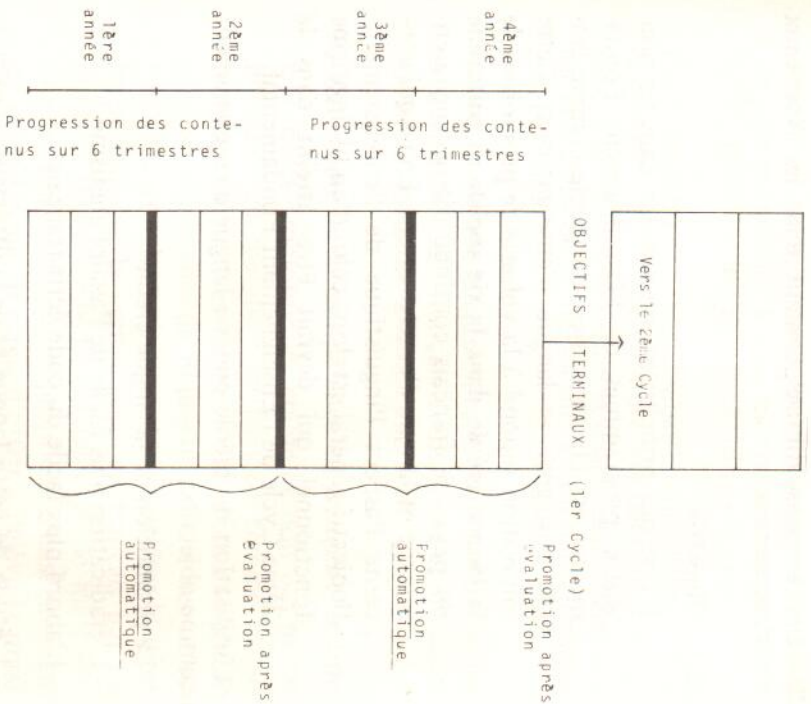
La promotion automatique est le fait que tous les élèves d'une classe passent d'une année scolaire à la suivante sans examen. Ainsi, la progression des programmes est continue sur une période de deux années et peut s'adapter aux variations individuelles dans le rythme d'apprentissage des élèves.

Promotion après évaluation:

- à la fin de la 2ème année, une évaluation décide si l'élève peut passer en 3ème année ou s'il doit redoubler la classe.
- A la fin de la 4ème année, une évaluation décide si l'élève peut passer en 5ème année ou s'il doit redoubler la classe.

21.- La Progression dans l'Apprentissage

La progression dans l'apprentissage des contenus des programmes se fait par trimestre. Chacune des deux périodes de deux années (1ère et 2ème années — 3ème et 4ème années) comporte ainsi 6 trimestres. Cette progression a l'avantage d'une plus grande souplesse car elle permet de régler la vitesse et le rythme de l'apprentissage en fonction du rendement moyen des élèves.



Schema de la promotion scolaire et de la progression des contenus dans le 1er Cycle

22.- Les Langues d'Enseignement dans les Nouveaux Programmes

22.1 Objectifs

L'une des principales innovations dans les nouveaux programmes de l'Enseignement Fondamental est l'introduction du créole comme langue enseignée et langue d'enseignement. Cette innovation répond à la **volonté de promotion de la langue créole dans la vie sociale et culturelle du pays**. Le français continue d'être langue enseignée et langue d'enseignement. En ce qui concerne l'aspect linguistique de l'enseignement l'objectif général est donc celui d'un bilinguisme fonctionnel qui devrait être atteint dans le 2ème Cycle de l'Enseignement Fondamental.

L'utilisation du créole comme langue d'enseignement a comme objectifs:

- La promotion de la langue créole
- L'éradication plus facile de l'analphabétisme
- L'abord plus facile du code écrit français
- L'étude de cette langue et de la littérature d'expression créole et la diffusion de la culture nationale.
- La possibilité, à long terme, d'enseigner n'importe quelle discipline dans cette langue, à tous les niveaux de la scolarité.

22.2 Principes de Base pour l'Orientation du Choix des Langues d'Enseignement

a) **Promotion du créole:** L'introduction du créole dans l'enseignement représente une volonté de pro-

motion de cette langue pour en faire un instrument de communication à tous les niveaux de la scolarité. Ce principe doit amener à utiliser le créole:

- Pour enrichir et le développer comme langue, dans la mesure où il devra répondre aux demandes et aux besoins de communication et d'expression dans tous les domaines de la vie sociale, culturelle, technique et scientifique;

- En outre, comme langue d'enseignement dans les cas où l'utilisation du français empêche la compréhension et l'expression, à l'oral et à l'écrit.

b) **Extension de la compétence en français:** Le principe de la promotion du créole ne doit pas porter préjudice au maintien du français comme langue seconde en Haïti et ne peut s'opposer à l'objectif général déjà admis de bilinguisme. Un des objectifs du curriculum révisé est de favoriser le développement de la compétence en français par l'adoption d'une nouvelle stratégie et de méthodes plus efficaces et plus appropriées d'enseignement de cette langue. Il s'agit d'offrir à l'élève la possibilité d'utiliser le français, pour la compréhension et l'expression orales et écrites. Le principe de l'extension de la compétence en français doit amener à utiliser cette langue:

- Pour faciliter l'accès au patrimoine culturel haïtien d'expression française, ainsi qu'à celui des pays francophones et pour enrichir ce patrimoine; elle deviendra ainsi un outil d'enseignement généralisé à l'ensemble de la population scolaire.

c) Efficacité dans la transmission des connaissances:

Dans une perspective, de flexibilité et de pragmatisme, ce principe doit amener à choisir comme langue d'enseignement, pour une discipline considérée, à un moment donné de la scolarité et dans une situation particulière, celle des deux langues, créole ou français, qui permette une transmission plus aisée et plus efficace des connaissances.

22.3 L'utilisation des deux langues dans le 1er Cycle

Compte tenu du fait que la grande majorité des élèves qui entrent pour la première fois à l'école sont créolophones unilingues, le créole est la première langue utilisée pour l'enseignement, dès la première année. En même temps, le français est enseigné oralement, ce qui permet à l'élève d'acquérir une compétence en compréhension et en expression orales et facilite le passage à la lecture et à l'écriture dans cette langue au terme d'une période déterminée.

En raison des risques de confusion dans l'apprentissage de l'écriture de deux langues simultanément, l'écrit en français ne sera abordé qu'en 3ème année.

a) Le Créole

Pour l'élève créolophone unilingue, le créole doit être la principale langue d'enseignement pendant les 5 premières années de l'Enseignement Fondamental. En effet, il est nécessaire de développer et de fixer une maîtrise suffisante dans cette langue pour que l'enfant possède un instrument linguistique qu'il pourra utiliser dans toutes les situations de la vie sociale et économique de son milieu.

1er. Cycle

Les différentes disciplines sont donc enseignées en créole, sauf le Français Oral qui lui, est enseigné en français, dès le début de la 1ère année de la scolarité, avec explication en créole, si nécessaire.

b) Le Français

On doit admettre qu'un temps assez long est nécessaire pour que la majorité des élèves créolophones unilingues acquière une compétence suffisante en français et que cette langue soit utilisée comme langue d'enseignement. L'expérience de l'école haïtienne montre que pour la majorité de ces élèves, l'enseignement en français dès la première année de la scolarité représente un obstacle à une bonne assimilation des contenus des programmes. Il est nécessaire de donner à l'élève le temps d'acquérir un niveau suffisant de compétence, d'une part en compréhension et expression orales, d'autre part en lecture et en écriture en français.

Au cours de la 5ème année, (1ère du 2ème cycle) le français sera enseigné d'une manière plus intensive. Ainsi, au début de la 6ème année, l'élève aura atteint ce niveau de compétence qui permettra d'utiliser le français comme langue d'enseignement, conjointement avec le créole.

1er. Cycle

Le français n'est utilisé que pour l'enseignement du français oral. Pendant les 3ème et 4ème années, le vocabulaire et les structures syntaxiques doivent s'enrichir sur des thèmes de contenus scolaires pour préparer l'élève à recevoir un enseignement en français dès le 2ème

Cycle. En 3ème année débute l'initiation à la lecture et à l'écriture en français dont l'acquisition doit être facilitée par l'existence des mécanismes correspondants déjà développés par la lecture et l'écriture en créole.

A la fin du 1er. Cycle, l'élève doit avoir atteint un niveau de compétence en français qui lui permette de comprendre et de s'exprimer oralement dans des situations courantes de la vie quotidienne, de lire des textes simples et d'écrire de courtes phrases.



23. LES DISCIPLINES DANS LE 1er. CYCLE

Le programme d'études du 1er. Cycle de l'Enseignement Fondamental inclut les disciplines suivantes:

- **PRE-APPRENTISSAGE**
- **LANGAGE** (Créole, français) qui comprend:
Communication Orale (Compréhension et expression)
Communication Ecrite (lecture et écriture)
- **MATHEMATIQUE**
- **EVEIL ET ETUDE DU MILIEU**, qui intègre:
L'expression créative, les travaux manuels
L'éducation morale et civique
L'éducation sanitaire et nutritionnelle

- **EDUCATION PHYSIQUE**, qui intègre:

Les activités et les jeux récréatifs

- **EDUCATION RELIGIEUSE**

24. Objectifs Généraux des Disciplines

a) PRE-APPRENTISSAGES

La grande majorité des enfants haïtiens ne peut bénéficier, à l'heure actuelle d'une éducation pré-scolaire, dans le cadre de l'enseignement public. Ces enfants entrent à l'école peu préparés à un apprentissage formel. Il est donc nécessaire de réserver, dès le début de la 1ère. année de scolarité, une période d'adaptation et d'éveil des aptitudes fondamentales nécessaires à l'apprentissage.

ge scolaire proprement dit, principalement pour la lecture, l'écriture, le calcul. Ces aptitudes correspondent essentiellement aux domaines sensoriels et psychomoteurs. Cependant, le programme des pré-apprentissages ne doit pas se limiter à ces domaines.

Objectifs Généraux

- Stimuler ou consolider chez l'enfant le développement des capacités sensorielles, perceptivo-motrices, psychomotrices et mentales nécessaires aux apprentissages futurs.
- Observer l'enfant afin de dépister des déficiences éventuelles et prévenir des inadaptations et échecs futurs.
- Initier progressivement l'enfant aux exigences et aux activités de la vie scolaire, et lui faire acquérir des habitudes d'organisation, de travail, d'ordre et d'hygiène.

La Préparation Sensorielle et Psycho-motrice aux Apprentissages

Les aspects les plus importants sont :

- La perception visuelle
- La perception auditive
- Le schéma corporel
- La latéralisation
- L'orientation spatiale et temporelle
- La coordination visuo-motrice
- Le contrôle du rythme

Ces aspects ont tous une importance en rapport, principalement avec l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul.

b) LANGAGE

L'apprentissage du langage représente l'instrument fondamental du développement intellectuel de l'enfant et lui apporte les mécanismes et les instruments de base avec lesquels il pourra assimiler les contenus et acquérir les compétences prévues dans les objectifs du 1er Cycle. En outre, cet apprentissage doit lui permettre de prendre conscience de ses possibilités individuelles pour un développement continu de l'aptitude à apprendre, par l'accès à l'information écrite et la possibilité de communiquer sa pensée et de s'exprimer. L'apprentissage du langage revêt donc une importance primordiale dans le 1er Cycle, ce qui justifie le nombre d'heures qui lui est consacré dans le plan d'études.

Objectifs Généraux

Obtenir un niveau de compétence en créole et en français qui permette à l'élève :

Pour le créole :

- Une expression et une communication orales satisfaisantes, ainsi qu'une utilisation de la lecture et de l'écriture en créole comme langage instrument, d'une part, pour l'apprentissage scolaire, d'autre part, pour les situations courantes de la vie individuelle et communautaire ainsi que pour une participation élargie à la vie culturelle et sociale du pays.

Pour le français:

- Une connaissance et une initiation au français parlé, lu et écrit, qui permettent son approfondissement et son utilisation comme langue d'enseignement dans les cycles ultérieurs de la scolarité, ainsi qu'une communication orale, et autant que possible écrite, à un niveau élémentaire mais suffisant, dans les situations de la vie courante.

c) MATHÉMATIQUE

- Dans les objectifs généraux du 1er. Cycle de l'Enseignement Fondamental, les compétences mathématiques s'intègrent comme une des acquisitions de base de valeur instrumentale pour l'adaptation et la participation de l'élève au milieu dans lequel il est appelé à vivre comme adulte. Compte tenu de l'origine d'une majorité des élèves, ces compétences doivent avoir un caractère fonctionnel et l'apprentissage doit se situer à un niveau concret et s'acheminer progressivement vers les opérations abstraites.

Objectifs Généraux de Mathématique

Obtenir de l'élève un niveau de compétence qui le prépare:

- A la solution des problèmes concrets de la vie quotidienne;
- A une compréhension élémentaire des aspects quantitatifs et mesurables du milieu physique, biologique, géographique et social environnant, facilitant l'adaptation;
- A une participation aux activités socio-économiques du milieu de vie;

- A la continuation des études du 2ème Cycle de l'Enseignement Fondamental ou à des enseignements artisanaux ou techniques.

d) ETUDE DU MILIEU

L'Etude du Milieu dans le Programme du 1er. Cycle

Au niveau du 1er. Cycle, l'Etude du Milieu doit être essentiellement orientée dans le sens d'une acquisition par les élèves de connaissance et de compétences qui facilitent, d'une part, l'adaptation active aux différentes situations qui constituent l'environnement dans ses aspects variés, d'autre part, la participation ultérieure à la vie de la communauté, enfin, le développement de la capacité créative comme élément du développement individuel et social.

Caractéristiques du Programme d'Etude du Milieu

Pour l'Etude du Milieu, plus encore que pour les autres domaines d'étude, l'apprentissage scolaire ne doit pas être une accumulation de connaissances mémorisées. Il doit être le résultat de l'expérience dans des situations de la vie réelle, complétée et renforcée par l'action pédagogique de l'école dont l'un des buts est de stimuler le développement de certaines compétences intellectuelles fondamentales. Le programme d'Etude du Milieu doit inclure une grande variété de situations d'apprentissage. Si ce programme doit présenter une base de connaissances et de compétences communes à tous les élèves, il doit cependant être développé et enrichi, dans son application, de situations et d'expériences locales qui peuvent varier, selon, par exemple, les zones géographiques et les milieux de vie différents (urbains, ruraux). Cette base commune ne doit pas être considérée comme une limite maxi-

mum. L'action pédagogique du maître doit laisser ouverte la possibilité pour les élèves de dépasser cette limite dans la ligne de leurs intérêts propres.

Objectifs Généraux de l'Etude du Milieu

- Développer chez l'enfant le sens de l'observation et l'esprit scientifique.
- Permettre à l'enfant de connaître son milieu et les structures sociales environnantes.
- Développer la capacité de s'informer et d'informer sur son milieu.
- Développer la capacité de s'adapter aux différences, aux variations et aux changements dans les phénomènes naturels et sociaux.
- Apprendre à conserver et à renouveler les ressources naturelles de son environnement.
- Apprendre à pratiquer les règles de sécurité et d'hygiène personnelle, alimentaire et du milieu.
- Apprendre à se protéger contre les principales maladies courantes et propager les informations relatives à la santé.
- Aider l'enfant à comprendre la valeur du travail comme facteur de développement pour qu'il devienne un producteur et un consommateur averti.
- Apprendre à organiser le travail individuel ou collectif et utiliser de façon efficace les ressources naturelles.
- Inspirer chez l'enfant l'amour et le respect de sa culture et de son pays.
- Développer le respect des différentes cultures et religions.

e) EDUCATION PHYSIQUE

- L'Education Physique dans le 1er. Cycle

Au niveau du 1er. Cycle, l'Education Physique représente un élément important de la formation de l'enfant. En effet, après la période de croissance biologique, physique et psychologique intensive et rapide de la première enfance, l'enfant, à l'âge où il entre à l'école (entre 6 et 7 ans), aborde une période relativement calme et équilibrée. Il présente des conditions favorables pour que l'Education physique intervienne comme un facteur positif dans les différents aspects du développement moteur, sensoriel et mental, nécessaire à l'apprentissage scolaire. Cependant, la période de temps que couvre le 1er. Cycle n'est pas tout à fait homogène sur le plan de la croissance et du développement physique. On doit distinguer deux grandes étapes:

a) La 1ère et la 2ème années du 1er. Cycle: l'élève ayant entre 6 et 8 ans, environ, la maturation nerveuse et sensorielle, ainsi que la résistance physique, n'ont pas encore atteint un degré suffisant pour permettre des activités très complexes ou exigeant des capacités de force et de résistance. C'est à ce moment que les exercices d'Education Physique devraient permettre d'accélérer et d'orienter le processus de maturation nerveuse et musculaire, sans cependant exiger de l'enfant des efforts excessifs.

b) La 3ème et la 4ème années: l'élève ayant entre 9 et 10 ans, environ (et après avoir bénéficié de l'action des exercices sensoriels et moteurs des 2 premières années) il est possible de stimuler des capacités physiques de base et de le faire participer à des ac-

tivités physiques organisées qui développent certaines aptitudes d'endurance, de force, d'habileté, de contrôle du corps, tout en satisfaisant les besoins de jeu et de compétition.

Objectifs Généraux pour le 1er. Cycle

2 premières années (1ère étape)

- Créer chez l'enfant des conditions favorables à la croissance et au développement physique, sensoriel et psychomoteur en relation avec les apprentissages scolaires;
- Développer chez l'enfant la connaissance et le contrôle de son corps, et la capacité d'en exploiter toutes les ressources;
- Permettre à l'enfant de satisfaire son besoin de jeu, de détente, dans un cadre organisé;
- Développer en lui certaines capacités physiques de base telles que la rapidité, la souplesse, l'équilibre, la résistance;
- L'habituer à respecter les règles du jeu et à participer à des activités de groupe, coordonnées et dirigées.

3ème et 4ème années (2ème étape)

- Développer chez l'enfant certaines capacités physiques telles que courir, sauter, grimper, tirer, taper dans un ballon, lancer, et l'habituer à des efforts d'endurance;
- Lui permettre de satisfaire son besoin de jeu dans des activités organisées et réglementées de type sportif;

- L'intégrer dans des activités de groupe favorisant la coopération et l'effort collectif;
- Lui permettre d'explorer, de mieux connaître et d'utiliser le milieu physique et géographique environnant par le moyen d'activités physiques telles que la marche, la réalisation de petits ouvrages impliquant un effort physique.



V.-LA MISE EN APPLICATION DE LA REFORME.

Par son ampleur, par les moyens techniques et les ressources financières qu'elle doit mettre en oeuvre, la réforme du système éducatif haïtien ne pourra se réaliser que par étapes et par les efforts continus d'une politique de l'Education à moyen et long termes. A court terme, la priorité est donnée à l'Enseignement Fondamental.

25.- L'Expérimentation des Nouveaux Programmes

Pour qu'un programme nouveau puisse être généralisé à l'ensemble des écoles, il est nécessaire qu'il soit d'abord expérimenté, sur un nombre limité de classes, pour juger des résultats qu'il permet d'atteindre chez les élèves. L'expérimentation une fois réalisée, il est possible d'apporter des corrections et des améliorations, dans les contenus, dans les méthodes, pour permettre de mieux atteindre les objectifs fixés. C'est seulement après avoir expérimenté et révisé les nouveaux programmes que l'on peut les généraliser à l'échelle nationale. L'expérimentation des nouveaux programmes a commencé en Octobre 1980 pour la 1ère année de l'Enseignement Fondamental. En Octobre 1981, est expérimenté le nouveau programme de 2ème année, en Octobre 1982 celui de 3ème année et en Octobre 1983 celui de 4ème année. Ainsi sera expérimenté l'ensemble des programmes du 1er Cycle.

26.- L'Extension et la Généralisation des Nouveaux Programmes.

Les nouveaux programmes étant expérimentés, leur application est étendue à un nombre assez important d'écoles, dans les diverses régions du pays. Cette extension

permet de recueillir des informations plus variées et plus nombreuses sur les révisions qui ont suivi l'expérimentation. Il est donc encore possible d'apporter certains ajustements dans les conditions d'application des programmes. L'année suivante à l'extension, interviennent la généralisation des nouveaux programmes à l'ensemble des écoles du pays. C'est ainsi que pour les programmes de 1ère. année du 1er. Cycle:

- L'expérimentation se fait à partir d'Octobre 1980
- L'extension se fait à partir d'Octobre 1981
- La généralisation se fait à partir d'Octobre 1982

Les mêmes étapes se reproduisent pour les programmes de 2ème année:

Expérimentation à partir d'Octobre 1981, etc... et ainsi de suite pour toutes les années du 1er Cycle.

27.- La Préparation des Maîtres

Par le fait que les nouveaux programmes introduisent des innovations importantes dans le 1er Cycle de l'Enseignement Fondamental, il est nécessaire de recycler les enseignants pour les préparer à l'application de ces innovations. La formation proprement dite des maîtres doit être, de son côté, réorientée en accord avec les nouveaux objectifs et les grandes orientations pédagogiques de la réforme. En tenant compte du fait que le rôle du maître est fondamental pour obtenir des résultats qualitatifs appréciables, la généralisation ne peut être ni trop brutale, ni trop rapide.